LE MONTJOIE

LE PETIT JOURNAL DE NOTRE MUNICIPALITÉ SAINT-TÉLESPHORE-DALHOUSIE

SEPTEMBRE 2017

Hôtel de ville de Saint-Télesphore
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca
www.saint-telesphore.com

Heures d'ouverture
de l'hôtel de ville :
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
de 13h00 à 16h30

Visitez notre page facebook

Maire : Yvon Bériault

Conseillers(ère) :

François D'André
Paul Gauthier
Kim Jones
Jean-Marie Lavoie
Raymond Leclair
Robert Théorêt

Table des matières :

- Élections
- Mot du maire
- Affaires municipales
- Sécurité
- Travaux publics
- Activités et organismes
- Calendrier

Avis public d'élection

Municipalité	Scrutin du
Saint-Télesphore	2017 (année) 11 (mois) 05 (jour)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Télesphore
Municipalité

par Micheline Déry, CPA, CGA, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : maire, conseiller siège no 1, conseiller siège no 2, conseiller siège no 3, conseiller siège no 4, conseiller siège no 5, conseiller siège no 6.

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 (année) 09 (mois) 22 (jour) au 2017 (année) 10 (mois) 06 (jour)

JOURS :	HEURES :					
lundi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h 30	à : 16 h 30
mardi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h 30	à : 16 h 30
mercredi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h 30	à : 16 h 30
jeudi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h 30	à : 16 h 30
vendredi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h 30	à : 16 h 30

À NOTER - Le vendredi 2017 (année) 10 (mois) 06 (jour) **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le : 2017 (année) 11 (mois) 05 (jour) **de 10 h à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le : 2017 (année) 10 (mois) 29 (jour) **de 12 h à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marielle Bourgon

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Adresse : 1425 Route 340	Adresse :
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0	
450 269-2999	
Ind. rég. Numéro de téléphone	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Saint-Télesphore, le 2017 (année) 09 (mois) 13 (jour)
Municipalité

Président d'élection

SM-1 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99

RECRUTEMENT DE PERSONNEL ÉLECTORAL

La Municipalité est toujours en période de recrutement du personnel électoral. Quelques postes sont encore disponibles.

Si vous êtes intéressé(e), communiquez au 450-269-2999, donnez votre nom ainsi que votre numéro de téléphone pour vous rejoindre.

Si vous avez déjà travaillé lors de précédentes élections, indiquez le poste occupé.

Pour ceux et celles qui ont déjà donné leur nom, nous vous en remercions et communiquerons avec vous au cours du mois d'octobre.

Micheline Déry, CPA, CGA
Présidente d'élection

INFORMATIONS ÉLECTORALES

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi que le Directeur général des Élections du Québec (DGEQ) publient sur leur sites respectifs des informations pour l'électeur et les candidats et candidates ainsi que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités L.R.Q., c. E-2.2.

MAMOT : http://electionsmunicipales.gouv.qc.ca

DGEQ : http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal

Le site de la Municipalité diffusera également de l'information tout au long du processus électoral au www.saint-telesphore.com.

MOT DU MAIRE

Bonne rentrée ! J'invite tous les citoyens à la plantation d'arbres annuelle avec Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges dimanche le 24 septembre prochain à 10h15 au HLM.

J'encourage la population à consulter notre journal municipal pour s'assurer de connaître toutes les activités qui leur sont offertes.

Yvon Bériault, maire.

PLANTONS ENSEMBLE

Afin de souligner l'action bénévole, la Députée de Soulanges et Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, en collaboration avec la municipalité de Saint-Télesphore, vous invite à une journée de plantation d'arbres le dimanche 24 septembre à 10h15 au HLM situé au 1401, rue du Centenaire à Saint-Télesphore.

Venez participer à un projet collectif rassembleur qui met à l'avant-scène le développement durable et l'environnement !

L'évènement aura lieu beau temps, mauvais temps.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les séances du Conseil se déroulent à 19h30 à la Salle du Centre communautaire au 1425, route 340.

Calendrier des prochaines séances 2017
03 octobre 14 novembre 12 décembre

Les citoyens sont toujours les bienvenus aux séances du Conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Web de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

NOUVEAUX EMPLOYÉS

Je remercie Madame Danielle Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe temporaire ainsi que Monsieur Richard Lévesque, inspecteur par intérim en bâtiment et environnement, pour l'excellent service qu'ils ont offerts aux citoyens de la Municipalité.

J'accueille les nouveaux employés suivants et leur souhaite la bienvenue :

- Madame Nathalie Chénier, secrétaire-trésorière adjointe
- Monsieur Joël-Désiré Kra, inspecteur en urbanisme et en environnement.

Pour toute demande de permis ou d'information relativement à l'urbanisme et à l'environnement, notre nouvel urbanisme sera disponible pour vous répondre tous les mercredis et jeudis.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RAPPEL - TAXES MUNICIPALES

Prochaine échéance le 22 septembre 2017.

Modes de versement : Chèques, Interac, Internet.

Par institutions financières, par la poste, au comptoir de l'hôtel de ville, dans la chute à lettres de l'hôtel de ville.

BÉNÉVOLES DEMANDÉS

La Municipalité est toujours à la recherche de bénévoles pour la bibliothèque et le CCU (comité consultatif urbaniste).

Pour information, appelez au bureau municipal au 450-269-2999.

Pour ceux et celles qui ont donné leur nom, nous vous en remercions.
Nous vous contacterons dans les prochaines semaines.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police

3-1-1 La population est invitée à composer ce numéro pour signaler les appels **urgents** nécessitant une intervention municipale **en dehors** des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de **nature urgente**.

APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Télesphore recevra
jusqu'à **10h00, le vendredi 29 septembre 2017**, des soumissions pour :

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS « VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE »

Le contrat est d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux (2) années suivantes.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du 19 septembre 2017, en vous adressant au bureau de la Directrice générale, au 1425 route 340, à Saint-Télesphore, aux heures d'ouverture du bureau, soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement. L'appel d'offres est limité aux entrepreneurs dans la municipalité.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 septembre 2017 à 10h01. Elles seront prises en considération par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

La municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Télesphore recevra
jusqu'à 10 h 00, le vendredi 29 septembre 2017, des soumissions pour :

DIVERS TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT « VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE »

Le contrat est d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux (2) années suivantes.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du 19 septembre 2017, en vous adressant au bureau de la Directrice générale, au 1425 route 340, à Saint-Télesphore, aux heures d'ouverture du bureau, soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement. L'appel d'offres est limité aux entrepreneurs dans la municipalité.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 septembre 2017 à 10h01. Elles seront prises en considération par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

La municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Télesphore recevra
jusqu'à **10h00, le vendredi 29 septembre 2017**, des soumissions pour :

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS « VILLAGE DE DALHOUSIE »

Le contrat est d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux (2) années suivantes.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du 19 septembre 2017, en vous adressant au bureau de la Directrice générale, au 1425 route 340, à Saint-Télesphore, aux heures d'ouverture du bureau, soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement. L'appel d'offres est limité aux entrepreneurs dans la municipalité.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 septembre 2017 à 10h01. Elles seront prises en considération par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

La municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Télesphore recevra
jusqu'à **10h00, le vendredi 29 septembre 2017**, des soumissions pour :

DIVERS TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT « VILLAGE DE DALHOUSIE »

Le contrat est d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux (2) années suivantes.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du 19 septembre 2017, en vous adressant au bureau de la Directrice générale, au 1425 route 340, à Saint-Télesphore, aux heures d'ouverture du bureau, soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement. L'appel d'offres est limité aux entrepreneurs dans la municipalité.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le vendredi 29 septembre 2017 à 10h01. Elles seront prises en considération par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

La municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES DANGERS DE L'ÉLECTRICITÉ

Les dangers de l'électricité sont partout et ne sont pas à négliger.
Un cordon de rallonge surchargé, une installation électrique mal entretenue, et c'est le feu qui vous guette! Pour vous aider à prévenir les risques d'incendie à la maison, voici quelques conseils :

Les cordons de rallonge et les câbles

- Utilisez des rallonges avec disjoncteur incorporé.
- N'employez pas de cordons de rallonge de façon permanente, débranchez les après usage.
- Gardez les cordons de rallonge à la vue. Ne les cachez pas sous les tapis ou derrière les meubles, et ne les faites pas passer à travers un mur ou sous une porte.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.
- Ne suspendez pas un cordon de rallonge sur un crochet ou sur un clou.
- Cessez d'utiliser un appareil dont le câble dégage de la chaleur et dont la gaine présente des signes d'usure.
- Ne laissez pas pendre un appareil électrique à son câble.

Faites installer des prises additionnelles par un maître électricien si une rallonge ou une prise multiple est nécessaire en permanence.

Le panneau électrique

Entretien du panneau

- Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique afin d'éviter les risques d'électrisation et d'empêcher la poussière et l'humidité d'endommager les contacts électriques.
- Serrez une fois par année les fusibles.
- Vérifiez occasionnellement les panneaux à disjoncteurs, car ils peuvent aussi se desserrer.
- N'appliquez pas de peinture sur le panneau électrique, car elle pourrait prendre feu si un incendie se déclarait.
- Faites inspecter le panneau électrique par un maître électricien dès que vous emménagez dans une nouvelle demeure

Les plinthes de chauffage

- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins dix centimètres.
- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- N'appliquez pas de peinture sur une plinthe et son cordon. Les plinthes électriques sont recouvertes d'une peinture qui est cuite et dont on sait qu'elle ne s'enflammera pas. La peinture qu'on y appliquerait pourrait fissurer et prendre feu.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de Sécurité Incendie, M. Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

PORTE-À-PORTE FRAUDULEUX À SAINT-TÉLESPHORE

Il y a quelques temps, le Service de Sécurité Incendie a entrepris des visites de prévention sur le territoire de la Municipalité.

Nous avons des raisons de croire que certains individus en ont profité pour faire du porte-à-porte sans l'autorisation de la Municipalité et se font passer pour des préventionnistes afin d'inspecter votre demeure.

La municipalité de Saint-Télesphore demande aux résidents d'être vigilent et de ne jamais laisser entrer dans leur maison quiconque prétend représenter la municipalité sans avoir reçu au préalable une lettre officielle de la municipalité.

Si vous recevez une telle visite ou dans le doute, téléphonez au bureau municipal le plus tôt possible au 450-269-2999.

TRAVAUX SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU PETIT SAINT-PATRICE

Les travaux ont débuté sur une partie du chemin du Petit Saint-Patrice au cours du mois d'août 2017 pour se poursuivre en septembre et en octobre 2017.

La première partie des travaux est effectué en régie interne et est maintenant terminée.

Les travaux de la chaussée se poursuivront par la suite en septembre et en octobre prochain par l'entrepreneur mandaté par la municipalité. Prévoir des entraves à la circulation. Nous vous informerons des dates précises dès qu'elles seront connues.

Un communiqué sera émis pour annoncer les dates de fermeture et d'entraves. Surveillez notre site Internet au saint-telesphore@xittel.ca.

BRANCHES

Le ramassage des branches se fera la semaine du 16 octobre 2017.

Vous devez placer les branches en bordure du chemin la fin de semaine précédant le début de la cueillette, en prenant soin de placer la plus grosse extrémité vers la rue, et en ne laissant pas les gros embranchement.

Seules les branches ayant un diamètre de 4 pouces (10 cm) maximum seront ramassées.

Veuillez prendre notre que les branches résultant de déboisement ne seront pas ramassées.

FEUILLES

Le ramassage des feuilles se fera début novembre par la municipalité de Saint-Télesphore. Les dates exactes vous seront communiquées dans Le Montjoie d'octobre prochain.

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La collecte de résidus domestiques dangereux aura lieu entre le 14 et le 28 octobre 2017.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges réalisera un média poste aux citoyens, ainsi qu'un communiqué via Facebook, Internet, infolettres, bulletins etc.

DANSE POUR ENFANTS 8-12 ANS

Une danse pour les enfants de 8-12 ans aura lieu le 22 septembre de 18h30 à 21h à la salle communautaire de Saint-Télesphore.

ZUMBA PARENTS/ENFANTS 4 ANS ET PLUS

Inscriptions ouvertes pour la session d'automne. Pour de plus amples renseignements, contactez Mélanie Primeau au 450-370-6646.

Début : vendredi 6 octobre 2016
à 18h30

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

SOUPER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 14 octobre prochain à la salle communautaire de Saint-Télesphore aura lieu le souper du Club de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue
Coût 16$

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

SOUPER DE PÉTANQUE

Le souper du club de Pétanque aura lieu mercredi, le 27 septembre à la salle communautaire de Saint-Télesphore.

Le souper sera servi à 18h00.

CALENDRIER MUNICIPAL

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2017

Période de mise en candidature électorale du 22 septembre au 6 octobre 2017 16h30.

22 septembre
Échéance de taxes

03 octobre
Séance du conseil

Récupération	Ordures	Zumba	Souper pétanque	Bibliothèque	Repas partagés	Souper L'Âge d'Or

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17 Sept.	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
01 Octobre	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21